

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 13 septembre 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mardi 13 septembre 2016 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents et qu'unaniment une séance extraordinaire sera tenue immédiatement pour les points suivants :

1. Vente d'une partie du lot 5 513 027 à Binette Marine, terrain Parc industriel.
2. Octroi du mandat pour le changement de l'éclairage de rue.
3. Adoption du règlement numéro 627, règlement décrétant une dépense de 1 958 936\$ et un emprunt de 625 096 \$ pour les travaux de réaménagement de la marina.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h09.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Vente d'une partie du lot 5 513 027 à Binette Marine, terrain Parc industriel.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de Binette Marine désire agrandir son terrain au Parc industriel afin d'augmenter l'entreposage de bateaux;

CONSIDÉRANT QUE le terrain localisé en arrière de la propriété est adéquat pour permettre la réalisation des travaux souhaités;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli est propriétaire dudit terrain et est en faveur de vendre la superficie requise pour la réalisation du projet de Binette Marine;

09-2016-287

09-2016-288

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise la vente d'une partie du lot 5 513 027 d'une superficie approximative de 14 034 m² au montant de 12 500 \$ plus taxes applicables.

QUE le futur acquéreur (Binette Marine) devra assumer les frais d'arpentage, de notaire ainsi que tous les autres frais reliés à cette transaction immobilière.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction.

QU'une entente entre la ville de Disraeli et Binette Marine soit également conclue pour permettre la réalisation des travaux de déboisement et autres afin de ne pas retarder les travaux de construction du projet considérant les délais pour l'arpentage et l'enregistrement de la transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Octroi du mandat pour le changement de l'éclairage de rue.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli a demandé des soumissions via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour le projet de changement d'éclairage des rues;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :

→ Énergère Solutions énergétiques

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des documents demandés à l'intérieur des termes de référence exigés ont été fournis;

CONSIDÉRANT QUE le coût global soumit rencontre également le budget estimé;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre firme d'ingénieur CIMA+;

09-2016-289

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

QUE la ville de Disraeli retienne les services de l'entreprise Énergère Solutions énergétiques pour débiter le projet de changement de l'éclairage de rue.

QUE la Ville demande à Énergère Solutions énergétiques de débiter son mandat par la réalisation de l'étude détaillée selon les modalités décrites aux termes de référence du document d'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le conseiller M. Germain Martin doit quitter la séance en raison d'une autre rencontre importante prévue. M. Martin quitte la séance à 19h22.

5. Adoption du règlement numéro 627, règlement décrétant une dépense de 1 958 936 \$ et un emprunt de 625 096 \$ pour les travaux de réaménagement de la marina.

09-2016-290

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 627 « Règlement décrétant une dépense de 1 958 936 \$ et un emprunt de 625 096 \$ pour les travaux de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Fermeture de la séance extraordinaire.

09-2016-291

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 19h25.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.